

M. ,
voici la liste de vos démarches à effectuer
en vue de votre départ à la retraite prévu le 01/01/2023.

1 Je crée mon espace personnel

Créez votre espace personnel et profitez de services personnalisés pour faire le point sur vos trimestres, estimer le montant de votre future retraite, demander votre retraite en ligne... C'est facile, gratuit et sécurisé, il vous suffit de vous munir de votre numéro de sécurité sociale et de vous connecter sur le site de l'Assurance retraite¹.

¹ lassuranceretraite.fr/portail-services-ng/authentication

2 Je vérifie ma carrière

LE PLUS TÔT POSSIBLE



Le service en ligne "Mon relevé de carrière tous régimes¹" répertorie toutes vos expériences professionnelles. Vérifiez que les données reportées sont complètes et cohérentes. Si ce n'est pas le cas utilisez le service en ligne "Mettre à jour mon relevé de carrière²" afin d'apporter les mises à jours nécessaires.

i

Comment lire mon relevé de carrière ?

Consultez notre rubrique sur le site de l'Assurance retraite³].

¹ lassuranceretraite.fr/portail-services-ng/sec/dashboard/service/DEM_RISE

² lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/salaries/la-prise-en-compte-de-ma-carrier/comprendre-releve-carriere.html

³ lassuranceretraite.fr/portail-info/home/salaries/mon-releve-de-carriere/comment-lire-releve-de-carriere.html

3

Je me renseigne sur les modalités de départ dans mon entreprise

LE PLUS TÔT POSSIBLE



Renseignez-vous sur les modalités de départ à la retraite auprès de votre employeur notamment sur la durée de votre préavis.

i

- Si vous êtes demandeur d'emploi, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.
- Si vous percevez le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH), renseignez-vous auprès de votre Caisse d'allocation familiale (CAF).

4

Je demande ma retraite

DE JUILLET À FIN AOÛT 2022



Effectuez votre demande de retraite en une seule fois pour l'ensemble de vos régimes, en seulement 6 étapes, depuis votre espace personnel en utilisant le service en ligne "Demander ma retraite¹".

Un accusé de réception à conserver vous sera envoyé dans un délai de 15 jours maximum.

i

Quand effectuer votre demande de retraite ?

Le régime général s'engage à assurer le paiement de votre retraite personnelle au début du mois qui suit votre date de départ, pour éviter toute interruption de ressources. Pour bénéficier de cette garantie de versement, vous devez transmettre votre demande, avec tous les justificatifs demandés, 6 à 4 mois avant votre date de départ.

¹ lassuranceretraite.fr/portail-services-ng/sec/dashboard/openCurrentOrBlankService/DEM_RETRAITE

5

J'informe mon employeur de mon départ à la retraite

DE OCTOBRE À FIN NOVEMBRE 2022



Informez votre employeur de votre volonté de partir à la retraite afin de pouvoir respecter votre préavis de départ. L'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception n'est pas obligatoire, mais préférable pour attester du début de votre préavis.

6

Je suis l'avancée de mon dossier

Restez informé de l'état d'avancement de votre demande de retraite **auprès du régime général** en utilisant le service en ligne "Suivre ma demande en cours¹".

i

- Si besoin, votre conseiller retraite pourra vous contacter par courrier, téléphone ou directement via votre espace personnel pour vous demander l'envoi de pièces complémentaires.
- Si un autre organisme de retraite vous demande des pièces complémentaires, les modalités de transmission de ces pièces seront indiquées par celui-ci.

¹ lassuranceretraite.fr/portail-services-ng/sec/dashboard/service/DOSSIER

7

J'obtiens ma retraite

Vous recevez par courrier votre notification précisant la date d'effet et le montant de votre retraite de base au régime général.

Attention : ce montant n'inclut pas les droits que vous avez acquis auprès de l'(des) organisme(s) suivant(s) :

- AGIRC_ARRCO (Caisses des régimes de retraite complémentaire)

Votre retraite sera versée, à partir du 9 de chaque mois, à votre établissement financier.

Consultez à tout moment le détail de vos paiements, obtenez votre attestation fiscale depuis votre espace personnel¹.

i

Si vous êtes retraité de la caisse de retraite d'Alsace-Moselle, les dates de vos paiements sont différentes. Consultez notre rubrique sur le site de l'Assurance retraite².

¹ lassuranceretraite.fr/portail-services-ng/authentication

² lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraite/modalites-retraite/calendrier-paiement-retraite.html

Retraite de base :

• **L'Assurance retraite Alsace-Moselle**

 Le site de l'Assurance retraite¹

 Mon espace personnel²

¹ lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html

² lassuranceretraite.fr/portail-services-ng/authentication

Retraite complémentaire :

• **Caisses des régimes de retraite complémentaire**

Coordonnées des caisses agirc arrco

www.agirc-arrco.fr

0 820 200 189

(Numéro Indigo : 0,09 euro /min)

